

## RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

1. Ce concours est ouvert à tous les usagers de l'INSPÉ : étudiants, administratifs, formateurs.
2. Les participants proposeront une photographie présentant leur site INSPÉ sous un jour insolite : un autre regard, un détail, un angle de vue inhabituel...
3. En participant, le photographe affirme que l'image qu'il représente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.
4. Dans le cas où une personne apparaîtrait distinctement sur la photo, le participant au concours doit obligatoirement nous fournir un droit à l'image.
5. Le cliché doit être anonyme (sans signature ni marque distincte de reconnaissance).
6. La couleur comme le noir et blanc sont acceptés.
7. Les retouches sont autorisées.
8. Les clichés devront être au format JPEG ou PNG, avec une résolution maximale de 20 mégapixels.
9. La photographie devra être envoyée à [eac-inspe@cyu.fr](mailto:eac-inspe@cyu.fr) avant le 14 décembre 2022.
10. Les clichés seront publiés sur le compte Instagram de l'INSPÉ où le public pourra voter.

*Un jury composé de personnels administratifs et enseignants désignera les lauréats.*

*Le vote du public complètera celui du jury.*

***L'annonce des résultats et la remise des prix se feront lors d'une soirée à distance.***